

Compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL
Jeudi 30 juin 2022

Le Président souhaite la bienvenue aux administratrices et administrateurs et remercie l'Ecole nationale des Chartes pour son accueil. Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il indique d'une part que :

- Le CNRS est représenté par Véronique DEBISSCHOP,
- INRIA est représenté par Eric FLEURY,
- Le rectorat est représenté par M. LOUSSOUARN,

Et d'autre part que :

- Michelle BUBENICEK détient les procurations de Claire LASNE-DARCEUIL et de Jean-Michel VERDIER,
- Fabienne CASOLI détient la procuration de Camille CHAUDONNERET,
- Cédric DALMASSO détient les procurations de Nathalie VIERA et de Cécile FALCON,
- A partir de 11h00, Véronique DEBISSCHOP détient la procuration d'E. FLEURY,
- Dominique DEVILLE DE PERIERE détient la procuration de Jean-Philippe THIELLAY,
- Jean-Hubert GRASSET détient les procurations de Germain L'HOSTIS et de Marie-Clémentine QUILLERET,
- El-Mouhoub MOUHOUD détient les procurations d'Anastasia ILINE et de Ronan STEPHAN,
- Vincent LAFLECHE détient les procurations de Vincent CROQUETTE et de Christian LERMINIAUX,
- Michela MALPANGOTTO détient la procuration de Denis ROUSSET,
- Samuel PINAUD détient les procurations de Jean ABOUDARHAM et de Philippe MAYOL,
- Alain FUCHS détient les procurations de Marie-Claire CARRERE-GEE et de Jean-Luc BEYLAT.

Le quorum est atteint.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président soumet à approbation le compte-rendu du 17 mai 2022.

Le compte-rendu n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

II. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

A1. Désignation des vice-présidents

Le Président explique que par un concours de circonstances et pour des raisons différentes, deux vice-présidences sont à renouveler, celles des relations internationales et de la recherche.

Désignation de la Vice-président(e) Relations Internationales

Le Président indique qu'Emilienne BANETH, Vice-présidente Relations internationales, a souhaité démissionner pour des raisons de santé. Il salue son travail, son engagement et ses qualités humaines. Pour la remplacer, il propose la candidature de Jennifer HEURLEY, présente en distanciel, et à qui il cède la parole.

Jennifer HEURLEY indique être docteure en géographie politique. ATER à l'ENS-PSL, elle occupe ensuite un poste de Maître de conférences en géographie politique à l'Université Aix-Marseille I. Sa deuxième partie de carrière s'est déroulée au Ministère des Affaires Etrangères où elle a successivement occupé les postes de Chargée de mission Europe au sein de la sous-direction de l'archéologie et des Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE), de Cheffe du pôle des échanges scientifiques à la sous-direction de la recherche et des échanges scientifiques, de sous-directrice adjointe de la recherche et des échanges scientifiques à la Direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche qui dépend de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats. Ces différents postes lui ont notamment permis de contribuer à la définition et la mise en œuvre de la stratégie, du suivi des affaires multilatérales, du réseau des experts techniques internationaux et des grands instruments de la recherche, du pilotage du réseau des Conseillers et Attachés pour la science et la technologie, du suivi interministériel des programmes de coopération dans le domaine de la recherche. Elle a ainsi pu coordonner la mise en place d'une diplomatie scientifique pour la France.

A partir de 2013, Jennifer HEURLEY est devenue directrice internationale politique à l'institut Pasteur, a participé au lancement de l'institut Pasteur de Guinée, a connu la crise du virus Zika, puis celle du covid. Elle a participé au fonds d'urgence sanitaire, au lancement d'une étude de marque pour conférer à l'Institut une identité plus forte à l'international. Elle a tout particulièrement aimé travailler avec les 33 établissements autonomes de l'Institut, dotés chacun d'environnements politiques très différents, pour bâtir à leurs côtés une vision commune. Elle déclare retrouver une situation comparable à PSL. Elle ajoute que le covid, le Brexit et la crise ukrainienne soulèvent des enjeux de collaboration internationale et de mobilité intéressants à traiter au niveau de l'université. Le projet de PSL est naturel et ambitieux.

Un administrateur demande à Jennifer HEURLEY quelle politique elle entend impulser à la mobilité internationale des étudiants. Cette mobilité est déjà bien présente au sein de PSL, répond Jennifer HEURLEY, et il conviendra de s'appuyer sur cet acquis. La réponse aux enjeux post brexit, post covid et guerre en Ukraine implique par ailleurs de se servir des outils déjà mis en place, mais aussi de ceux existant en dehors de PSL. Elle souhaite arriver avec des projets innovants qui capitalisent sur ce que l'on sait déjà faire, tout en tenant compte des parcours professionnels non linéaires : elle cite à titre d'exemple le modèle du « Quick » qui est un accélérateur de carrière pendant 6 ans avec mobilité.

Une administratrice salue son travail au sein du réseau des Instituts Pasteur. Estimant que les universités ont un rôle à jouer à l'échelle européenne, elle demande ce qu'elle a accompli dans le domaine et ce qu'elle compte faire au sein de PSL. Jennifer HEURLEY indique avoir organisé, à l'Institut Pasteur, une session d'intervention à Berlin impliquant plusieurs universités sur le thème des anticipations et des gestions des futures grandes pandémies : les grandes universités européennes ont un rôle majeur à jouer de conseil, d'appui et d'expertise, qui ne concerne pas uniquement les acteurs de recherche. La dimension formation est par ailleurs fondamentale dans un contexte épidémiologique de plus en plus prégnant. Le positionnement de PSL dans les grands réseaux européens autour des ODD suscite son intérêt.

Une administratrice indique ne pas voir le rôle des universités de recherche pour les grands instruments de la recherche. Jennifer HEURLEY souligne l'existence d'infrastructures autour desquelles des réseaux d'influence majeurs s'organisent. Des appels à projets européens doivent permettre de structurer le domaine. Le Président la remercie. *(Elle sort)*

Le Président rappelle que le mandat de Mme HEURLEY, s'il y a un vote en faveur de cette proposition, prendra fin au plus tard en même temps que le sien. Le conseil d'administration n'ayant pas de remarque complémentaire, le Président propose de passer au vote.

La proposition de désignation de Mme HEURLEY en tant que Vice-présidente Relations internationales est validée à l'unanimité (29 pour et 6 abstentions).

Désignation du Vice-président Recherche

Le Président explique que Rémi CARMINATI, qui était Vice-président Recherche, Sciences & Société, a pris la direction de l'Institut d'optique depuis le 1er juin : c'est une merveilleuse opportunité qui s'offre à lui et il l'a naturellement soutenu dans sa démarche. Il tient à souligner le travail remarquable qu'il a effectué. Pour le remplacer, il a le plaisir de proposer la candidature d'Arnaud TOURIN dont le mandat, s'il y a un vote favorable à cette proposition, prendra fin au plus tard en même temps que le sien. Les administratrices et administrateurs ont également eu son CV. Il propose d'écouter Arnaud TOURIN, puis de lui poser des questions.

Arnaud TOURIN est physicien. Son domaine de recherche porte sur la propagation des ondes. Professeur à l'ESPCI Paris-PSL, il dirige l'institut LANGEVIN, est membre du comité de direction d'un incubateur dont sont sorties trois start-up majeures. Il dirige le LabEX WIFI. Son intérêt pour PSL s'est manifesté dès sa création : il a d'emblée cru au principe d'une Université qui enseigne tous les savoirs, qui sélectionne et qui forme au plus près de la recherche. A ce titre, il a participé aux réflexions sur le modèle d'innovation de PSL, a siégé au Conseil de la recherche, a codirigé le PG de physique. Si sa candidature est validée, il concentrera ses efforts sur la réussite des PGs, les futurs grands programmes de PSL, le soutien aux actions recherche, notamment pour les jeunes équipes. A cette fin, il s'appuiera sur les travaux menés par le Sénat. Il s'attachera enfin à soutenir la politique de PSL en faveur de la science ouverte et de la diffusion des savoirs. Le Président le remercie.

Une administratrice demande à Arnaud TOURIN comment il conçoit le processus autour des futurs grands programmes PSL qui s'ouvrira à l'automne. Arnaud TOURIN entend procéder en plusieurs étapes. Deux écueils sont, selon lui, à éviter : la vision conservatrice d'une part, la table-rase de l'existant et le saupoudrage d'autre part.

Un élu rebondit sur cette dernière notion : sociologue, il déplore le manque de financement des SHS et invite à ajuster la taille des appels à projets aux disciplines. Pour Arnaud TOURIN, toutes les disciplines sont concernées par les grands programmes. Des financements de différents niveaux peuvent être envisagés pour les lancer.

Un administrateur demande quelle place auront les SHS dans les grands programmes tel PariSanté Campus. Arnaud TOURIN indique que le but des grands programmes est de favoriser les synergies entre disciplines. Le lieu préfigurateur de PariSanté Campus va dans ce sens, qui comprend l'Institut Santé numérique en société coporté par Florence JUSOT et Emmanuel DIDIER.

Ayant noté qu'Arnaud TOURIN avait fondé une start-up et déposé des brevets, une élue lui demande comment il voit le positionnement de PSL dans le monde socioéconomique. Selon Arnaud TOURIN, PSL est d'ores et déjà bien positionnée via PSL valorisation ou la collaboration avec ELAIA partners. L'innovation n'est cependant pas que technologique et PSL peut œuvrer en faveur d'une plus grande ouverture dans le domaine. Par ailleurs, la question est moins de créer une start-up que de la faire grossir. Globalement, l'industrie est moins soutenue que le numérique.

Revenant sur les grands programmes, une administratrice demande à Arnaud TOURIN s'il a repéré des axes de collaboration à l'échelle francilienne, telle la santé, où diverses stratégies souvent concurrentielles se déploient. Selon Arnaud TOURIN, la santé numérique constitue un enjeu stratégique, mais il attend d'abord de discuter avec l'ensemble des chefs d'établissements pour se faire une vision plus globale des axes prioritaires. Il ajoute qu'il y a des domaines dans lesquels on doit continuer de collaborer, il cite à titre d'exemple le quantique.

Une élue lui demande ce qu'il prévoit sur la sciences ouverte. S'il déclare ne pas avoir de philosophie arrêtée sur le sujet et qu'il souhaite par ailleurs connaître la position des établissements, Arnaud TOURIN pointe plusieurs écueils : la science ouverte suppose des entrepôts de données, ce qui ne va pas dans le sens des ODD. Il ne prône pas par ailleurs une ouverture complète des données, ce qui soulève plusieurs types de problèmes : donner, dans certains domaines, les données brutes n'a pas de sens sans métadonnées à côté. Un équilibre doit être trouvé. Le Président approuve. Plus aucune question n'étant adressée, il remercie Arnaud TOURIN pour sa présentation. (*Arnaud TOURIN sort*).

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

La proposition de désignation de M. TOURIN en tant que Vice-président Recherche est validée à la majorité (26 pour, 6 contre, 3 abstentions).

A2 Lettre d'orientation budgétaire et débat d'orientation budgétaire (LOB DOB)

Le Président et le Directeur général des services rappellent en préambule que la LOB est la traduction budgétaire de la stratégie pluriannuelle actualisée et votée chaque année par le Conseil d'administration de l'Université PSL après avis conforme du Directoire. La LOB ne traduit pas seulement les orientations de l'établissement public PSL et de la fondation, mais celles de l'ensemble des établissements en vue du déploiement des stratégies sectorielles.

Le document, avant d'être soumis au Conseil d'administration, est l'aboutissement d'une phase de dialogue de gestion qui prévoit un ensemble de mécanismes de collaborations et d'itérations successives entre la présidence de PSL et les établissements afin de préciser progressivement la construction budgétaire et d'élaborer un cadrage et une validation des budgets initiaux des établissements.

Cette procédure budgétaire intégrée gagnerait à pouvoir intégrer les éléments relatifs aux laboratoires en cotutelle avec les organismes de recherche.

Le Directeur général des services décline les éléments structurants du document :

- Les stratégies votées avec les grandes orientations et jalons 2022,
- Les orientations des établissements,
- Le co-financement des projets,
- La Conférence RH de PSL,
- Le budget consolidé des membres (580M€ en crédits de paiement),
- Les engagements antérieurs avec les projets pluriannuels.

Le document rend compte d'inquiétudes liées à l'inflation et portant sur la masse salariale contractuelle, les travaux, les fluides et les prestations de services. Les recettes propres ont retrouvé leur niveau de 2019, mais des menaces pèsent sur la formation continue. Des demandes communes ont été remontées aux tutelles à cet effet. Les perspectives pour les appels à projets publics (Agence nationale de la recherche, Secrétariat général pour l'Investissement, Union européenne) sont bonnes : PSL a obtenu 20 M€ décomposés comme suit : 7,250 M€ pour Demoes, 8,840M€ et 3,4 M€ au titre des AAP « Compétences et métiers d'Avenir » (CMA) IA et Quantique. Les résultats de l'AAP « Excellences » sont attendus pour la fin de l'année universitaire ; d'autres appels CMA sont en cours : Santé numérique, Spatial, Industries culturelles et créatives.

Les orientations introduites en 2023 sont les suivantes :

- Pour la formation :
 - o La création d'une nouvelle filière du CPES en partenariat avec le lycée Louis-le-Grand,
 - o La création de la School of Engineering,
 - o La création des postes liés à l'apprentissage et contrat de professionnalisation.
- Pour la recherche :
 - o La trajectoire des contrats doctoraux intégrant leur revalorisation,
 - o La structuration des programmes gradués avec les financements CMA,
 - o Les Chaires de professeurs junior.
- Pour la vie étudiante :
 - o Le Fonds d'aide pour l'Ukraine,
 - o Le Schéma directeur handicap,
 - o L'ouverture du centre de vie étudiante situé rue Mazet dans le 6^e arrondissement.
- Pour le développement :
 - o La création des fondations abritées,
 - o La levée de fonds.
- Pour le numérique :
 - o Le plan de convergence,
 - o La plateforme Demoes.

Des projets de coordination et de mutualisation, en cours d'élaboration plus ou moins avancée, sont évoqués dans le document sur les questions de communication, de santé prévention, de service d'appui aux appels à projets, de pilotage qualité et de marque employeur. Le Président rappelle, avant d'ouvrir la discussion, que l'enjeu de la séance est de discuter d'orientations : il ne s'agit pas à ce stade de voter un budget.

Un élu, notant la future mise en place d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière, souhaite que la réflexion se donne une perspective de 10 à 20 ans. Les locaux actuels sont saturés et les perspectives de développement de PSL intramuros limitées ; la réflexion doit donc être francilienne. Les solutions actuellement adoptées reposent sur un coût du mètre carré élevé (15 000 euros du m² pour le projet Amyot). L'élu réitère son amertume face à l'échec de l'opération Agro ParisTech cédé par l'Etat non pas à une université publique PSL, mais au premier groupe d'enseignement privé français Galileo. Le dossier, parce qu'il était politique, aurait dû bénéficier de l'appui de l'Etat et de la Ville de Paris ; des précédents existent, telle la cession de l'Hôtel de l'Artillerie à Sciences Po avec un soutien politique pour le coup important.

Le Directeur Général des Services confirme que le SPSI dont PSL se dote constitue une étape nécessaire, mais non suffisante et déplore l'échec du rachat des bâtiments d'Agro ParisTech situés rue Claude Bernard. L'établissement public PSL ne dispose d'aucun mètre carré affecté et, de ce fait, mériterait un soutien accru. L'opération Amyot correspond à un coût au mètre carré conforme au prix du marché. Le développement des formations de PSL ne s'effectue pas dans de bonnes conditions ; la situation est d'autant plus critique qu'un nombre important d'établissements-composantes sont entrés dans des phases de travaux lourds. Des signes encourageants existent néanmoins. PSL occupera environ 12.000 m² à horizon 2028-2029 au sein de PariSanté Campus et bénéficie d'une aide à loyer de 300k€ pour d'autres bâtiments. Cette aide à loyer, qui se termine fin 2022, doit être maintenue.

Le Président déclare partager la déception de l'élu à propos de l'opération Agro ParisTech et regrette qu'un bâtiment du domaine public, situé en plein campus de la Montagne Sainte-Geneviève, ait été cédé à un groupe d'enseignement privé. A l'heure où PSL s'installe durablement dans le paysage international, il est regrettable que sa politique immobilière, dont dépend son développement, n'ait pas été plus soutenue politiquement. La perspective PariSanté Campus, enjeu considérable pour PSL, est néanmoins un premier pas important.

Un administrateur partage le constat. PariSanté Campus apporte une réponse essentielle, mais partielle, à la problématique des formations de PSL : les travaux actuellement menés dans son établissement amélioreront certes la qualité de vie des étudiants, mais ne permettront pas d'augmenter les effectifs. Ce manque de mètres carrés oblige à maintenir les effectifs à niveau constant : tel est le cas de la nouvelle double licence qui ne peut accueillir que 30 étudiants, quand 1.000 candidats se sont manifestés. A l'heure où les taux d'intérêt restent encore bas, une politique coordonnée de mutualisation pourrait être mise en place de manière à disposer de leviers en matière d'emprunt. La discussion étant close, le Président procède au vote.

La Lettre d'orientation budgétaire est adoptée à la majorité (6 contre).

A3 Création de la commission consultative paritaire de l'Université

Le Directeur Général des Services indique que la création de cette commission consultative paritaire (CCP) de l'Université s'accompagnera d'élections qui se dérouleront lors du renouvellement général des instances

de la fonction publique en décembre 2022. La CCP est une instance consultative. Elle est composée, en nombre égal, de représentants de l'administration et de représentants du personnel, soit, pour PSL, 2 titulaires / 2 suppléants élus représentant les personnels et 2 titulaires / 2 suppléants représentant l'administration et nommés par le président de l'Université. Elle comprendra autant d'hommes que de femmes (proportion quasiment paritaire de 45/55 au sein de l'EPE). Contrairement aux (bientôt ex-) comités techniques, aucune disposition réglementaire ne vient régler précisément le fonctionnement des commissions consultatives paritaires. Certains ministères ont pris des arrêtés s'appliquant à l'ensemble de leurs établissements publics, ce qui n'est pas le cas du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Chaque université doit donc valider le règlement de fonctionnement de sa CCP, qui, dans les faits, demeure assez standardisé. Ce règlement fixe notamment les modalités de désignation des membres, de convocation et de déroulement des séances de la CCP. Les CCP sont obligatoirement consultées à l'initiative de l'administration sur les projets de décision individuelle concernant les contractuels portant notamment sur les sujets suivants :

- Licenciement après la période d'essai,
- Licenciement pour inaptitude physique,
- Non renouvellement du contrat d'un agent titulaire d'un mandat syndical,
- Refus d'accorder un congé pour formation syndicales,
- Refus d'accorder un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (à un agent représentant du personnel au CHSCT),
- Refus d'accorder une formation continue ou une période de professionnalisation ou un congé de formation professionnelle,
- Dispense de l'obligation de servir liée à un congé de formation professionnelle,
- Refus d'accorder un temps partiel et litige relatif aux conditions de travail à temps partiel,
- Refus d'accorder des autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou une formation continue.

La CCP est notamment consultée en matière disciplinaire pour les agents contractuels pour toute les sanctions plus hautes que l'avertissement, le blâme et l'exclusion de moins de 3 jours. Les administrateurs n'ayant pas de remarque, le Président procède au vote.

La création de la commission consultative paritaire de l'Université est adoptée à l'unanimité.

B. Formation et recherche

B1 Offre de formation de l'Université PSL

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 19 des statuts, il revient au conseil d'administration de valider chaque année l'offre de formation. Cette offre a été préalablement validée par le Directoire. Il laisse à Coralie CHEVALLIER, Vice-présidente Formation, le soin d'en exposer les grandes lignes.

Le document, indique la Vice-présidente, offre une présentation harmonisée de toutes les formations de PSL et inclut, pour chacune d'entre elles, le nom de son ou sa responsable, le PG auquel elle est affiliée, une présentation générale, le processus d'admission, les éventuels débouchés internationaux. Chaque diplôme est développé par parcours. L'offre de formation de PSL s'est enrichie de 2 nouvelles formations :

- la double licence Intelligence artificielle et sciences des organisations,
- le Master Ingénierie quantique (en anglais).

L'Université PSL compte 60 diplômes : 9 licences, 48 masters, 1 diplôme en entrepreneuriat, 2 doctorats et HDR. La Vice-Présidente salue, avec le Président, le travail du collège des masters dont l'action consiste à actualiser ces fiches de manière à solliciter le moins possible les responsables des formations. Les fiches, réalisées de février à avril, sont validées d'avril à mai par les responsables des formations et les modifications intégrées début juin avant d'être envoyées au Directoire, puis au Conseil d'administration.

Un administrateur regrette que l'intégralité de l'offre de formation continue de PSL ne soit présentée dans le document qui se limite au diplôme PEPITE (D2E). Le Président précise que PSL PEPITE y est présent parce qu'il s'agit d'un diplôme national.

Un élu rappelle que les formations de premier cycle de PSL sont sélectives et qu'elles délivrent le grade : ce sont, confirme la Vice-présidente, des diplômes d'établissement. Le même élu poursuit : PSL devrait pouvoir délivrer des licences aux étudiants de première année des grandes écoles, mais aussi aux élèves des CPGE qui sont sous convention avec une université. La Vice-présidente Formation approuve son point de vue et déclare instruire un dossier auprès de la DGESIP. Il convient, selon le Président, de pouvoir sanctionner la première année d'école par un diplôme de licence. Un administrateur estime que, dans les écoles d'ingénieurs, la priorité des étudiants en L3 porte moins sur l'obtention d'un diplôme de licence que sur leur mobilité à

l'international. Le Président comprend son intervention, mais estime qu'une telle démarche peut être entamée, à condition d'être simple. La Vice-présidente ajoute que la situation des écoles d'ingénieurs n'est pas transposable à d'autres écoles et disciplines, dont les spécificités doivent être aussi prises en compte. Une administratrice confirme : la licence est le premier des grades vers le doctorat, la possession d'un diplôme reconnu à l'international constituerait un atout supplémentaire.

Un administrateur estime que les doubles masters devraient faire l'objet d'une nomenclature d'équivalence précise, ce qui en renforcerait les débouchés.

Le Président rappelle, pour conclure, que PSL s'apprête à être évaluée par le Hcéres. Le comité formation sera pleinement mobilisé. Dans cette perspective, indique Coralie CHEVALLIER, une réunion est prévue le 15 juillet en distanciel avec les responsables formations

Il est procédé au vote.

L'offre de formation est adoptée à l'unanimité (6 abstentions).

B2 Mise à jour du règlement des études et attendus pour CPES, SMD, et calendrier pédagogique
B3 Droits d'inscription pour les diplômes CPES, SMD pour l'année 2022-2023
B4 Règlement des études et attendus pour le Certificat en ligne de Transformation numérique
B5 Droits d'inscription pour le Certificat en ligne de Transformation numérique pour l'année 2022-2023
B6 Règlement des études et attendus pour le diplôme D2E Pépite
B7 Droits d'inscription pour le diplôme D2E Pépite pour l'année 2022-2023
B8 Droits d'inscription pour le diplôme Mode et Matière pour l'année 2022-2023
B9 Remboursement des frais de certification en anglais pour les élèves boursiers CPES et SMD
B10 Création d'un double diplôme avec l'Université de Florence dans le cadre du programme gradué « Chimie »
B11 Convention de reversement des subventions permettant le cofinancement de contrats doctoraux dans le cadre du Cofund AI4theSciences

Le Président indique que les points B2 à B9 portent sur les règlements d'études et les droits d'inscription des formations portées directement par l'Université PSL (CPES, SMD, D2E, Mode et Matière), ainsi que sur les remboursements des frais de certification en anglais du CPES et de SMD. Les points B.10 et B. 11 portent pour l'un sur la création d'un double diplôme avec l'Université de Florence dans le cadre du PG « Chimie », pour l'autre sur une convention de reversement permettant le cofinancement de contrats doctoraux dans le cadre du cofund AI4theSciences. Il demande s'il y a des questions sur ces points B2 à B11 et propose de voter en bloc ces points, sauf si une administratrice ou un administrateur souhaite en isoler un ou plusieurs.

Un élu souhaite apporter un éclairage aux administrateurs et administratrices sur les droits d'inscription : les bachelors de l'Institut Catholique de Paris ou de l'ESSEC ne manquent pas de candidats, alors que leurs droits d'inscription s'élèvent à 12k€ par an sur 4 ans.

Un autre élu approuve, point B9, le fait de rembourser les frais de certification en anglais aux élèves boursiers et demande s'il est possible de les rembourser aux non-boursiers. Une discussion peut être ouverte selon la Vice-présidente, qui devra tenir compte des enjeux budgétaires. La présente délibération s'inscrit dans une logique de politique sociale qui vise à aider les étudiants en ayant le plus besoin. Une administratrice signale la publication d'un décret au journal officiel sur les formations en langues. Ce sujet est suivi, au sein du comité formation, par le Vice-président Formation de Dauphine : les remboursements prévus ne sont pas pour l'heure à la hauteur.

A la demande d'élu, un vote différencié est demandé qui dissocie les points B2, B4, B6, B9 des points B3, B5, B7 et B8, les points B 10 et B 11 étant votés isolément. Il est procédé au vote.

Les points B2, B4 B6 B9 sont adoptés à l'unanimité (4 abstentions).

Les points B3 B5 B7 B8 sont adoptés à la majorité (6 contre, 3 abstentions).

Le point B10 est adopté à la majorité (6 contre, 3 abstentions).

Le point B11 est adopté à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

Bilan du Sénat académique

Le Président rappelle que ce point d'information est un report de la précédente séance. Les administratrices et administrateurs disposent d'une note de bilan. Il cède la parole au Président du Sénat académique, Claude CATALA, qu'il remercie pour son action.

Le Président du Sénat académique présente les excuses du Vice-président étudiant, Rémy HADDAD, qui ne pouvait assister à cette séance. Il rappelle que cette instance a été mise en place en janvier 2021. 6 réunions plénières se sont depuis tenues (4 en 2021, 2 en 2022), chacune préparée par 3 commissions permanentes et 2 commissions thématiques. Le Sénat académique a procédé à l'examen critique des stratégies recherche, formation, vie étudiante & responsabilité sociale, tout en prenant en compte les autres stratégies (international, développement, RH). Il a proposé d'éventuelles évolutions à moyen et long termes.

Si un premier bilan du Sénat académique serait à ce stade prématuré, l'instance travaillant sur une échelle de temps long, il n'en demeure pas moins que ses recommandations ont déjà été suivies d'effets. Parmi ces recommandations, figurent :

- En recherche :
 - o Une ouverture plus large du soutien aux jeunes équipes,
 - o Le lancement d'une action de soutien aux thématiques émergentes (cette recommandation a été accompagnée d'un document d'une cinquantaine de pages offrant une vision synthétique des recherches au sein de PSL, de ses forces et de ses originalités),
 - o L'amélioration du suivi des doctorants.
- En formation :
 - o Le renforcement de la personnalisation des parcours, de la circulation étudiante, et des formations aux compétences transverses, ainsi que la banalisation des « PSL weeks » qui a déjà pris effet,
 - o Une meilleure mutualisation des cours de langue et de FLE.
- Pour la vie étudiante :
 - o La mise en place d'un groupe de travail « égalité des chances »,
 - o L'intégration des doctorants dans la vie étudiante,
 - o Le renforcement des SMS,
 - o Une meilleure prise en compte du handicap,
 - o L'implication des alumni dans la vie de l'Université,
 - o L'amélioration de l'accès aux sites et bâtiments de tous les établissements pour les étudiants,
 - o La mise en place d'un groupe de réflexion « achat durable ».

Le Président du Sénat académique projette les différentes suites données aux recommandations du Sénat académique et cite, à titre d'exemple, les efforts déjà déployés pour tendre vers une harmonisation des calendriers pour développer les « PSL weeks ».

Les futurs du Sénat académique porteront :

- En matière de recherche, sur :
 - o La participation à l'évaluation des PG,
 - o La prospective post-LabEx et les grands programmes de recherche.
- En matière de formation, sur :
 - o Les doubles diplômes,
 - o L'insertion professionnelle des diplômés,
 - o Les objectifs chiffrés de personnalisation des parcours et de circulation étudiante,
 - o Les objectifs chiffrés d'ouverture et de mobilité internationale étudiante.
- En matière de vie étudiante, sur :
 - o Les travaux « égalité des chances »,
 - o L'amélioration du sentiment d'appartenance des étudiants,
 - o La responsabilité environnementale.

Un élu demande des précisions sur le rôle du Sénat dans l'évaluation des PG. Le Sénat académique, répond son Président, n'évaluera pas les PG, mais donnera un avis sur la méthode d'évaluation.

Contours du groupe de travail logement

Lors du Conseil d'administration du 17 mai, il a été convenu de l'intérêt de mettre en place un groupe de travail sur le logement au sein de l'Université PSL. Après concertation du Directoire, Florence BENOIT-MOREAU, Vice-Présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale, revient vers le Conseil d'administration avec une proposition.

Florence BENOIT-MOREAU rappelle que le service mutualisé accueil logement a été voté en 2019, instauré en 2020, et consolidé depuis 2021 ; il est constitué de deux personnes. Le compte-rendu du dernier Conseil d'administration liste les effectifs du parc de logements. Sur la base de ces éléments, Florence BENOIT-MOREAU propose de mettre en place un groupe de travail constitué d'interlocuteurs de la vie étudiante au sein des établissements-composantes et des partenaires CVEC. Ses travaux seront restitués lors de la séance du Conseil d'administration du 15 décembre. Ils porteront tout particulièrement sur la situation du logement des étudiants internationaux et des étudiants boursiers, cibles prioritaires, afin de dégager une expression claire des besoins. A partir de cette restitution, des propositions d'amélioration seront formulées et mises en œuvre.

Avant de conclure, le Président souhaite, au nom de toutes les administratrices et administrateurs, adresser un message de reconnaissance profonde pour les élus étudiantes et étudiants dont le mandat s'achève. Il adresse ainsi ses vifs remerciements à Germain L'HOSTIS, Léopold MOENECLAËY, Marie-Clémentine QUILLERET, Jeanne LEFEVERE, Jean Hubert GRASSET, Alice CLERGEAU.

Le Président remercie les administratrices et administrateurs pour leur présence, et souhaite à toutes et à tous des bonnes vacances. La prochaine séance se tiendra le 13 octobre.